

# **Arrêté fédéral sur le financement de la réorganisation de l'informatique et de la télécommunication dans l'administration fédérale (projet NOVE-IT)**

du 3 octobre 2000

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution,  
vu le message du Conseil fédéral du 23 février 2000<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Sont accordés pour le financement de la réorganisation de l'informatique et de la télécommunication dans l'administration fédérale (projet NOVE-IT):

- a. un crédit-cadre de 200 millions de francs pour le financement des investissements prévus dans le cadre du projet NOVE-IT;
- b. un crédit d'engagement de 30 millions de francs pour des mesures concernant le personnel (recyclage, perfectionnement, placement, mises à la retraite anticipée).

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 19 septembre 2000

Le président: Schmid Carlo  
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 3 octobre 2000

Le président: Seiler  
Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> FF 2000 1556

## **Arrêté fédéral sur le financement de la réorganisation de l'informatique et de la télécommunication dans l'administration fédérale (projet NOVE-IT)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.10.2000
Date	
Data	
Seite	4776-4776
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 897

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.